



# LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

## Qu'est ce que le RSA

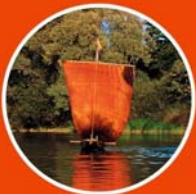
Le RSA remplace :

- le Revenu Minimum d'Insertion (RMI)
- L'Allocation Parent Isolé (API)
- Les systèmes d'intéressement liés à la reprise d'activité, la prime forfaitaire de retour à l'emploi, la prime de retour à l'emploi

Il soutient également l'exercice d'une activité professionnelle en complétant les revenus tirés du travail

Son montant varie en fonction de la composition familiale et du montant des revenus d'activité





## Qu'est ce que le RSA

### Exemples

Célibataire sans enfant

Revenu de l'activité (1)		RSA (2)		Prestations familiales + forfait logement (3)	Financement
0 €	+	400 €	+	55 €	Part Conseil Général = 400 € Part Etat = 0 €
Revenu garanti (1+2+3) = 455 €					
257 €	+	302 €	+	55 €	Part Conseil Général = 143 € Part Etat = 159 €
Revenu garanti (1+2+3) = 614 €					
1 000 €	+	20 €	+	55 €	Part Conseil Général = 0 € Part Etat = 20 €
Revenu garanti (1+2+3) = 1 075 €					



## Qu'est ce que le RSA

### Exemples

Couple avec 2 enfants

Revenu de l'activité (1)		RSA (2)		Prestations familiales + forfait logement (3)	Financement
0 €	+	<b>696 €</b>	+	259 €	Part Conseil Général = 696 € Part Etat = 0 €
Revenu garanti (1+2+3) = 955 €					
514 €	+	<b>500 €</b>	+	259 €	Part Conseil Général = 182 € Part Etat = 318 €
Revenu garanti (1+2+3) = 1 273 €					
1 000 €	+	<b>316 €</b>	+	259 €	Part Conseil Général = 0€ Part Etat = 316 €
Revenu garanti (1+2+3) = 1 575 €					

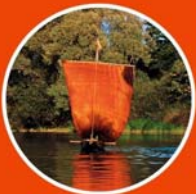


## Qu'est ce que le RSA

### Exemples

Couple avec 4 enfants

Revenu de l'activité (1)		RSA (2)		Prestations familiales + forfait logement (3)	Financement
0 €	+	<b>742 €</b>	+	576 €	Part Conseil Général = 742 €
Revenu garanti (1+2+3) = 1 318 €					Part Etat = 0 €
514 €	+	<b>547 €</b>	+	576 €	Part Conseil Général = 228 €
Revenu garanti (1+2+3) = 1 637 €					Part Etat = 319 €
1 000 €	+	<b>362 €</b>	+	576 €	Part Conseil Général = 0 €
Revenu garanti (1+2+3) = 1 938 €					Part Etat = 362 €



## Qu'est ce que le RSA

### Exemples

Couple avec 6 enfants

Revenu de l'activité (1)		RSA (2)		Prestations familiales + forfait logement (3)	Financement
0 €	+	<b>788 €</b>	+	894 €	Part Conseil Général = 788 € Part Etat = 0 €
Revenu garanti (1+2+3) = 1 682 €					
514 €	+	<b>593 €</b>	+	894 €	Part Conseil Général = 274 € Part Etat = 319 €
Revenu garanti (1+2+3) = 2 001 €					
1 000 €	+	<b>408 €</b>	+	894 €	Part Conseil Général = 0 € Part Etat = 362 €
Revenu garanti (1+2+3) = 2 302 €					



## Le financement du RSA

DEPARTEMENT

ETAT

RSA « socle »  
(ex publics bénéficiaires  
RMI et API)

RSA « chapeau »  
(travailleurs pauvres)



## L'instruction de la demande de RSA

QUI

Conseil  
Général

Caisse  
d'Allocations  
Familiales

Mutualité  
Sociale  
Agricole

Centres  
Communaux  
d'Action  
Sociale

Pour qui

Conditions administratives :

Même conditions d'ouverture de droit que  
pour le RMI et l'API

Conditions de ressources :

Avoir des ressources inférieures au revenu  
garanti (défini en fonction de la composition  
familiale et des revenus d'activité)



## Les droits et devoirs

Sont soumises à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale

Double  
condition

Les personnes

dont les ressources  
du foyer sont  
inférieures au  
montant forfaitaire  
applicable

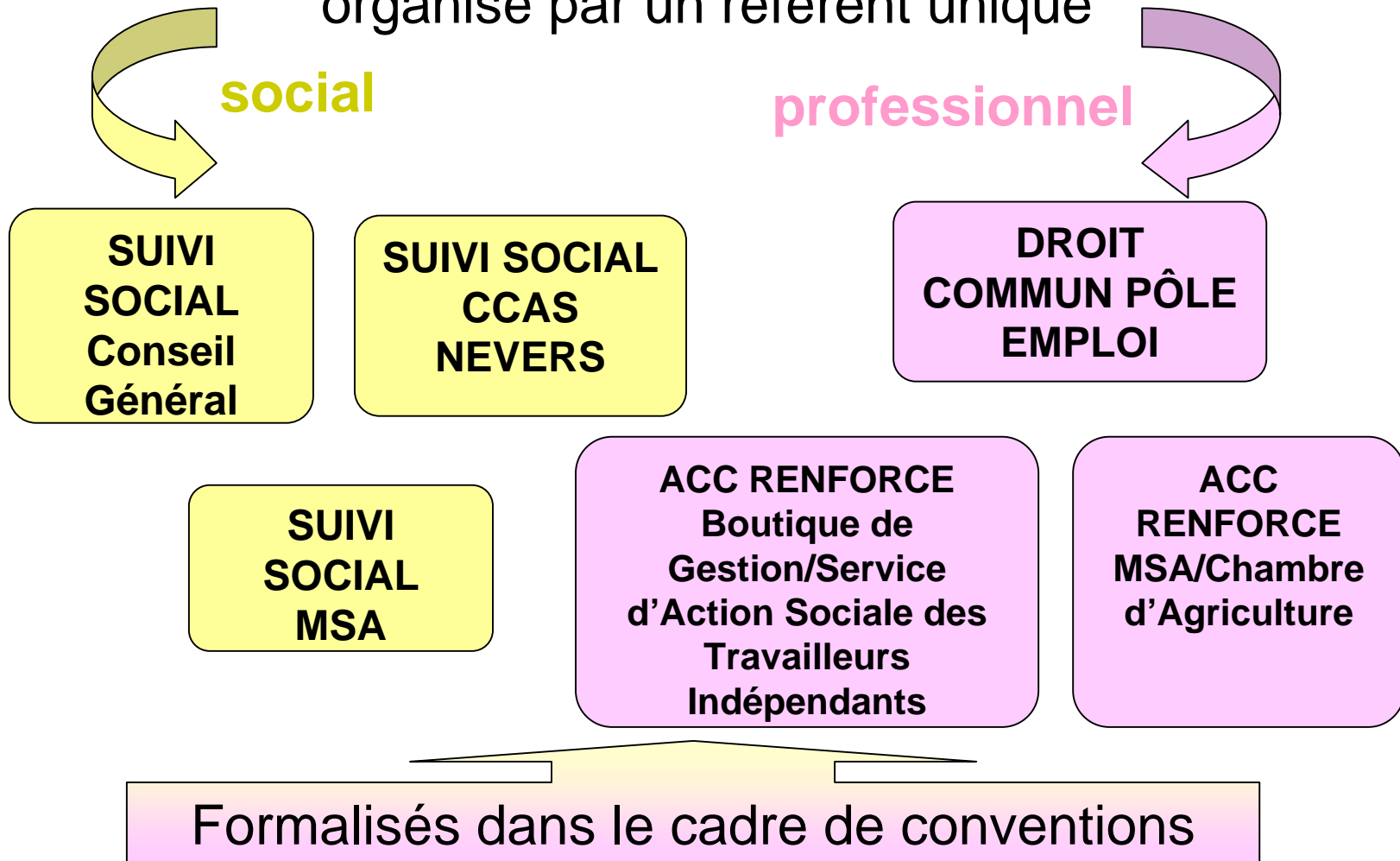
+

au sein du foyer qui soit  
ne travaillent pas, soit  
ont des revenus  
d'activité inférieures à  
500 €



## Les droits et devoirs

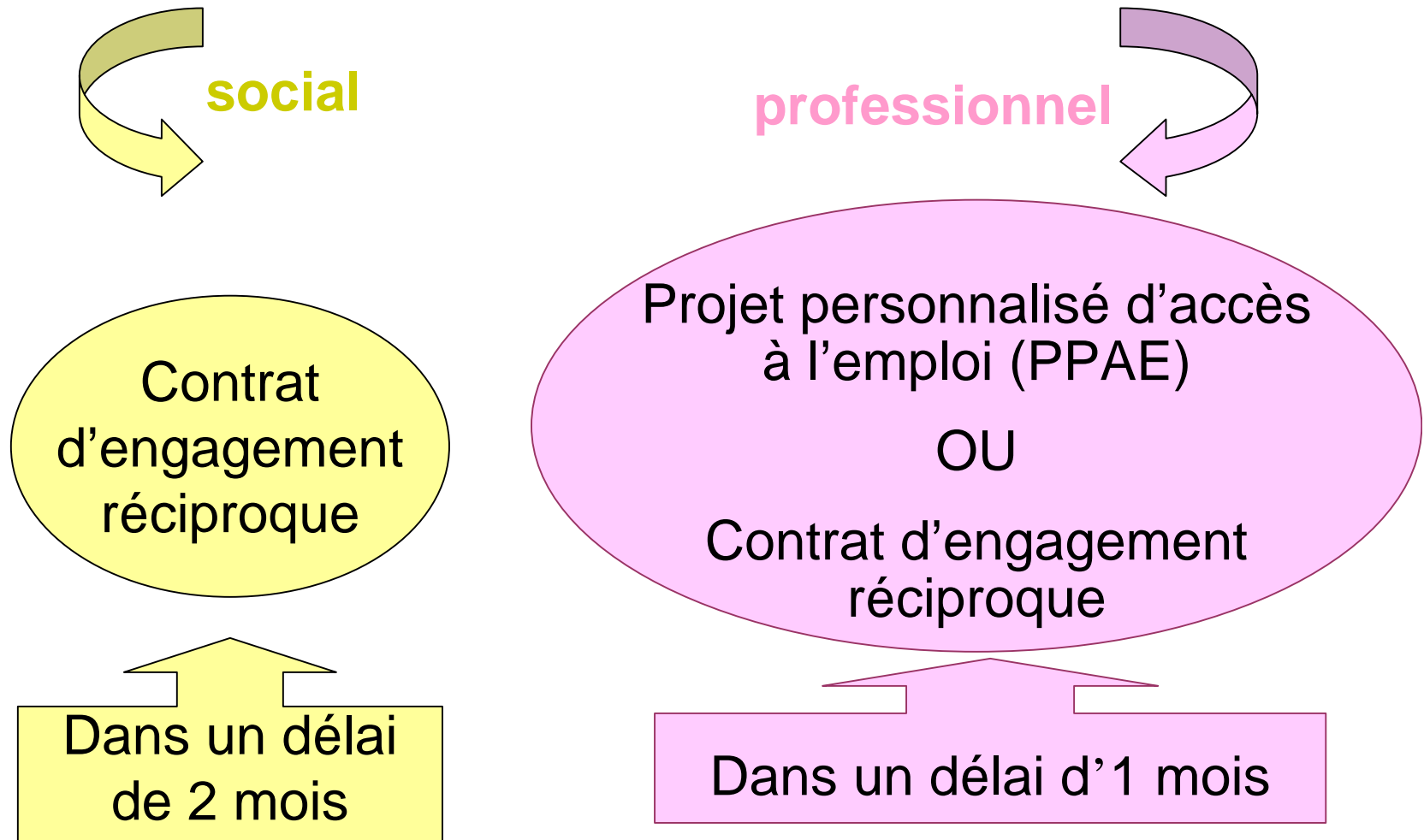
Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique





## Les droits et devoirs

L'orientation du bénéficiaire relève de la compétence du Président du Conseil Général. Le bénéficiaire doit élaborer :

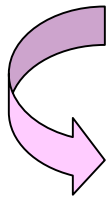




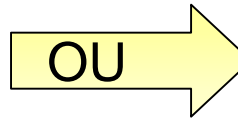
## Les droits et devoirs

L'orientation et la validation des contrats  
d'engagement réciproque :

Une commission d'orientation et de validation



- Le responsable de site
- L'animatrice locale d'insertion
- Un médecin de l'UTAMS
- Pôle Emploi
- Le CCAS de Nevers
- La MSA



11 sites d'action  
médico sociale



1 réunion  
hebdomadaire



## La composition et le rôle des équipes pluridisciplinaires

- Professionnels de l'insertion sociale
- Représentants de Pôle Emploi
- Représentants de la Maison de l'Emploi
- Représentants du Département
- Représentants des bénéficiaires du RSA

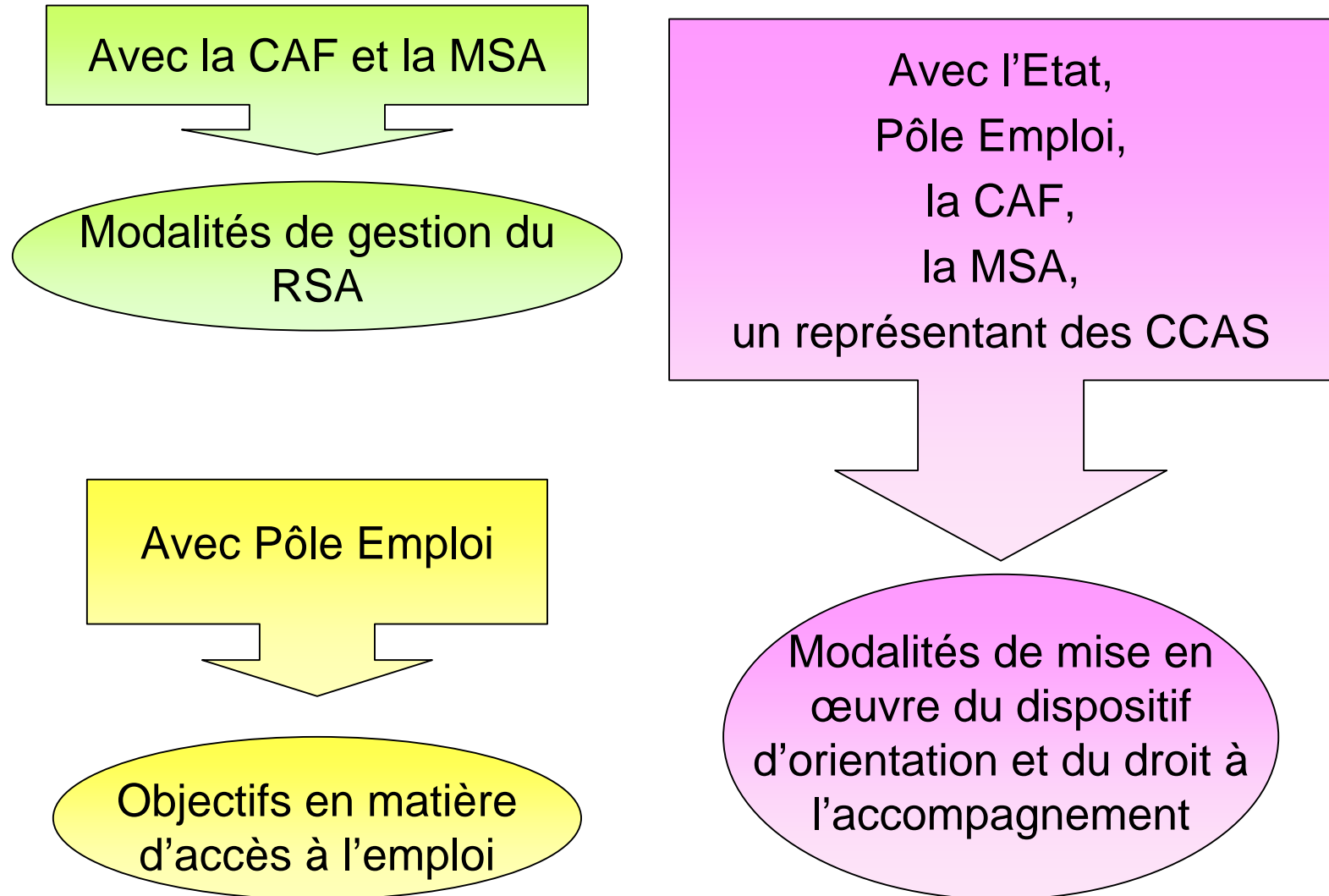
Consultation préalable aux décisions :

- de réorientation
- de réduction ou de suspension du RSA
- d'amende administrative pour fausse déclaration



## Les obligations des différents acteurs

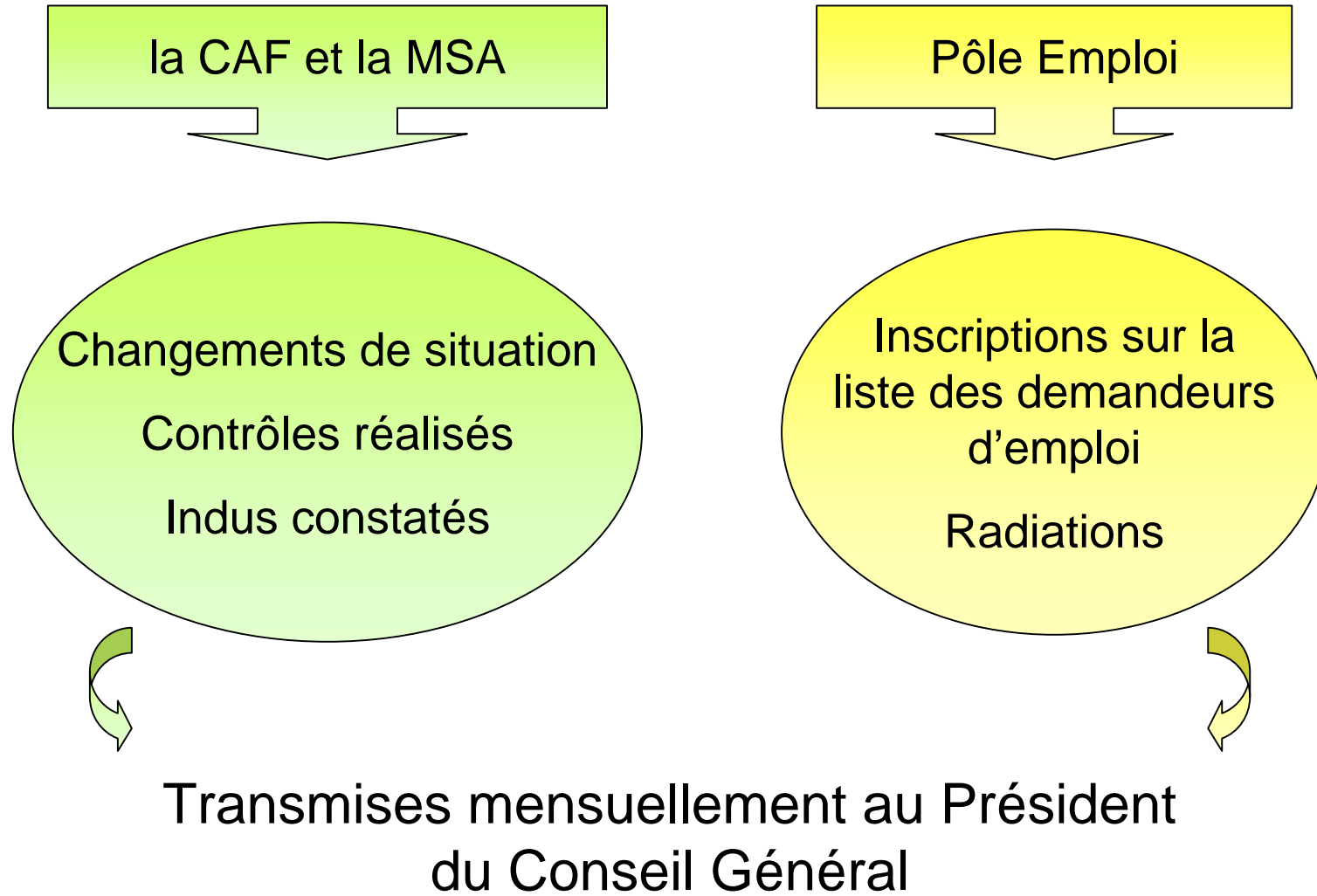
### LES CONVENTIONS





## Les obligations des différents acteurs

### L'INFORMATION





## Les obligations des différents acteurs

Le Conseil Général

Compétence en matière de recours  
administratif contre toutes les décisions  
relative au RSA, y compris le RSA  
« chapeau »



## Les chiffres

### Nombre de bénéficiaires RMI/RSA soumis à droits et devoirs

2007	2008	2009 (projection)
4 684	4 491	4 971
Dont relevant de l'insertion sociale		1 989
Dont relevant de l'insertion professionnelle		2 983

### Montant des dépenses RMI/RSA/CAV pour le Département

2007	2008	2009
20 320 000 €	19 905 000 €	21 979 000 €